



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 68024

#### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le dossier de la réalisation des résidences sociales en Île-de-France. En effet, il semblerait que la construction de près de 30 résidences sociales soit actuellement retardée par une différence de jugement entre la préfecture de la région Ile-de-France et le conseil régional d'Ile-de-France, qui ne se mettent pas d'accord sur le contenu de la convention de mise en place et d'octroi de subvention. Ce retard crée semble-t-il un blocage tout à fait préjudiciable au développement de ces structures sociales d'accueil dans la région capitale où elles font malheureusement cruellement défaut. Des instructions de facilitation pour une signature rapide pourraient utilement être données au préfet de région pour accélérer cette signature indispensable. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte faire en ce domaine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68024

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6176